

VILLE DE CHATEAUBRIANT

D É C I S I O N

Le Maire de la Ville de CHÂTEAUBRIANT,

Vu les articles L 2122.22, L 2122.23 et L 2131.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 avril 2014 donnant délégation au Maire à l'effet de prendre toutes décisions dans la totalité des compétences énumérées aux articles sus-indiqués,

Vu l'article 30 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'il y a lieu de signer des contrats avec des producteurs afin de répondre aux besoins de la saison culturelle,

D É C I D E

Article 1 – Un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle est signé avec l'Association Le Cachalot Mécanique – 23 bis rue des Princes – 31500 TOULOUSE.

Les spectacles de **MANU GALURE « J'ai dormi près d'un arbre » et « Vertumne »** sont programmés au Théâtre de Verre :

- vendredi 15 décembre 2023 : 2 séances scolaires à 10 H et 14 H
- samedi 16 décembre 2023 : 1 tout public à 19 H 30
- dimanche 17 décembre 2023 : 1 tout public à 16 H

Le coût du spectacle ci-dessus mentionné, s'élève à **5 984,59 € TTC**
La Ville de Châteaubriant prend directement en charge les hébergements et repas de l'équipe en tournée.

Article 2 – Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de CHÂTEAUBRIANT est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision qui sera soumise aux règles de publicité, de contrôle et d'approbation, prévues aux articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230912-3-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-09-2023

Publication le : 12-09-2023

Le Maire,
Alain HUNAULT



Fait et affiché à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 1^{er} septembre 2023



Le Maire,
Alain HUNAULT